



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION151-DE

République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélié CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiane JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélié CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance –Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, Monsieur Gilles PINASSAUD, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Gilles PINASSAUD :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

Le Comité Syndical :

- nomme Agnès SCALABRINO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 25 janvier 2022.

Les comptes rendus et les procès-verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Comité Syndical.

Rapport adopté :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,
Gilles PINASSAUD



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION152-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélié CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiane JOSSEAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélié CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2021 BP PRINCIPAL

Compte de Gestion :

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

RECETTES	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Titres émis	946 844.75	1 007 308.92	1 954 153.67
Déduction de titres	48 833.50	327 971.68	376 805.18
Recettes nettes	898 011.25	679 337.24	1 577 348.49

DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Mandats émis	787 563.29	633 702.46	1 421 265.75
Déduction de mandats	601.86	10 798.43	11 400.29
Dépenses nettes	786 961.43	622 904.03	1 409 865.46

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann - 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambo@riviereognon.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION152-DE



RESULTATS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Excédent		56 433.21	56 433.21
Excédent	111 049.82		111 049.82

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve :

Le compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD




Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022
Reçu en préfecture le 18/03/2022
Affiché le 
ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION153-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 22

Nombre de voix représentées : 28

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - AFFECTATION DE RÉSULTAT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

Compte Administratif :

Le Compte Administratif 2021 est présenté aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte le Compte Administratif 2021, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	622 904.03	786 961.43
Recettes	<u>679 337.24</u>	<u>898 011.25</u>
Excédent	56 433.21	Excédent 111 049.82

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	622 904.03	679 337.24	43 400.54	99 833.75			99 833.75
Investissement	786 961.43	898 011.25	-52 878.45	58 171.37	246 817.00	162 750.00	-25 895.63

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de	99 833.75 €
2) un excédent d'investissement de	111 049.82 €
Auquel il convient d'ajouter un déficit antérieur reporté	- 52 878.45 €
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes	162 750.00 €
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses	246 817.00 €
Soit un déficit global d'investissement de	- 25 895.63 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION153-DE



Le Comité Syndical décide l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 002 (recette fonctionnement) pour la somme de 73 938.12 €
- au compte 001 (recette investissement) pour la somme de 58 171.37 €
- au compte 1068 résultat fonctionnement capitalisé pour la somme de 25 895.63 €

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



**Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON**

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiane JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président présente le Budget Primitif 2022 à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	814 410.00	814 410.00
Investissement	2 020 395.00	2 020 395.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte :

- le budget 2022

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION155-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07/03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUDE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Participation au Fonctionnement 2022

La participation au fonctionnement 2022, se décompose comme suit :

CC Auxonne Pontallier Val-de-Saône	7 225 €
CA du Grand Besançon	29 650 €
CC des Deux Vallées Vertes	14 950 €
CC Doubs Baumoises	21 725 €
CC Pays Villersexel	2 525 €
CC Jura Nord	16 925 €
CC Pays de Montbozon et Chanois	32 400 €
CC Pays Rioloises	38 575 €
CC Val Marnaysien	68 900 €
CC Val de Gray	17 125 €
Total	250 000 €

Les membres du Comité Syndical. l'exposé du Président entendu:

- Adopte cette proposition
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.


SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann - 70190 BOULOT

☎ 03.81.55.02.18 | 📠 03.81.57.79.87 - E-mail : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022
Reçu en préfecture le 18/03/2022
Affiché le 
ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION156-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE

VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiame JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUDE-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUDE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

:

Objet de la délibération : Participation des frais de fonctionnements affluents

Le président indique que les années dernières le syndicat a eu recours à un appel à un montant forfaitaire pour couvrir les charges générales relatives aux affluents.

Selon l'article 15.1 des statuts, ces charges doivent être appelées au prorata du linéaire d'affluents situés sur le territoire de chaque EPCI-FP au sein du périmètre du syndicat.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont définies à l'article 14.2 des statuts.

Suite au transfert des compétences Gemapi affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois, La participation des frais de fonctionnements est déterminée comme suit :

PARTICIPATION FONCTIONNEMENT AFFLUENTS		
Nom EPCI-FP	Année 2021	Année 2022
Pays Riolois		13 800.00 €
Pays de Villersexel		
Auxonne Pontailier	720.00 €	585.00 €
GBM	10 740.00 €	8 660.00 €
2 Vallées Vertes	11 390.00 €	9 180.00 €
Doubs Baumois	4 820.00 €	3 890.00 €
Jura Nord	8 100.00 €	6 535.00 €
Pays de Montbozon et du Chanois	10 510.00 €	8 475.00 €
Val Marnaysien	14 900.00 €	12 010.00 €
Val de Gray	10 060.00 €	8 115.00 €
TOTAL	71 240.00 €	71 250.00 €

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, adopte cette proposition :

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION156-DE



- Autorise l'inscription au budget 2022
- Autorise le Président à émettre des titres de recettes aux EPCI, pour un montant total de 71 250 €

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION158-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE MICROCENTRALE

Compte de Gestion :

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

RECETTES	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAUX
Titres émis	5 162.00	1 347.36	6 509.36
Recettes nettes	5 162.00	1 347.36	6 509.36

DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAUX
Mandats émis	10 772.12	5 162.00	15 934.12
Dépenses nettes	10 772.12	5 162.00	15 934.12

RESULTATS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	TOTAUX
Déficit	5 610.12	3 814.64	9 424.76

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve :

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATION157-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07/03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 22

Nombre de voix représentées : 28

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE MICROCENTRALE

Compte Administratif :

Le Compte Administratif 2021 est présenté aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte le Compte Administratif 2021, à savoir :

	Exploitation		Investissement
Dépenses	5 162.00	Dépenses	10 772.12
Recettes	1 347.36	Recettes	5 162.00
Résultat	- 3 814.64	Résultat	-5 610.12

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Exploitation	5 162.00	1 347.36	-9 186.94	- 13 001.58			-13 001.58
Investissement	10 722.12	5 162.00	17 641.35	12 031.23			12 031.23

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

Exploitation :

Un résultat d'exploitation de	- 3 814.64 €
Auquel il convient d'ajouter un déficit antérieur reporté de	- 9 186.94 €
Soit un déficit global de	-13 001.58 €



Investissement :

Un résultat d'investissement de	-5 610.12 €
Auquel il convient d'ajouter un excédent antérieur reporté de	17 641.35 €
Soit un excédent global d'investissement de	<u>12 031.23 €</u>

Le Comité Syndical décide l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001(solde d'exécution d'investissement reporté) pour la somme de 12 031.23 €
- au compte 002(solde d'exécution d'exploitation reportée) pour la somme de - 13 001.58 €

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD

Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne & Basse



Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE (MICROCENTRALE).

Le Président présente le Budget Primitif 2022 Annexe à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses HT	Recettes HT
Exploitation	18 164.00	1 348.00
Investissement	42 394.00	42 394.00

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne & Basse Vallée de l'Ognon

Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE
VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07/03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélien CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydia JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélien CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles

EXPOSE PREALABLE

Le Président expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.



Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE PRÉSIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le Président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Président,
Gilles PINASSAU



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATIO1516-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélié CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélié CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Convention Chantier d'insertion

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il y a lieu de préparer les chantiers de travaux pour le traitement de la végétation ainsi que pour l'enlèvement d'embâcles suite au programme de travaux d'entretien prévus.

En fonction des travaux à réaliser, le nombre de jours d'intervention est fixé à 50 jours pour l'année 2022.

Il rappelle aux membres du Comité, que cette opération est subventionnée à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'Association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI),
- Autorise le Président à signer la convention pour une durée de 50 jours pour l'année 2022.
- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président,
Gilles PINASSAUD



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON
Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann - 70190 BOULOT
Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiane JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUDE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)-Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Mission d'accompagnement à la nomination stagiaire-reprise des services

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget du Syndicat,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon va procéder au recrutement d'un nouvel agent stagiaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la reprise des services antérieurs de cet agent afin de procéder à son classement lors de sa nomination stagiaire,

CONSIDERANT que le CDG 70 propose un accompagnement à la nomination stagiaire afin de procéder à la reprise desdits services et au classement de l'agent via un conventionnement,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise :

- Le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBvo
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne & Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATIO1515-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydia JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Création d'un poste permanent technicien

- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient -
(Loi n°84-53 modifiée – art. 3-3 2°)

- Vu le code général des collectivités territoriales ;*
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 2° ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu la délibération en date du 15/03/2022 portant création d'un emploi permanent de Technicien;
Vu le budget du syndicat ;
Vu le tableau actuel des effectifs du syndicat ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux aux grades de Technicien à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions suivantes :

Missions principales

- Préparation, réalisation et suivi des travaux d'entretien et de
- Restauration de la végétation (cours d'eau, ENS, propriétés du syndicat),
- Maîtrise d'œuvre sur certains projets (création de mares, frayère à brochets,...),
- Entretien de barrages.
- Réalisation de diagnostic ripisylve et espèces invasives
- Mise en œuvre et suivi du plan de gestion ripisylve, surveillance des cours d'eau

Autres missions

- Information et sensibilisation à destination des différents acteurs du territoire et du public
- Le technicien sera amené à travailler et encadrer des équipes rivière

- Assistance technique aux collectivités
- Concertation avec les acteurs du territoire (élus...)
- Suivi financier des projets et des subventions liées

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- Décide, à compter du 16 mars 2022, de créer un emploi permanent au grade de Technicien à temps complet afin d'assurer les fonctions suivantes : Technicien « Rivières », relevant de la catégorie B et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 2° de la loi n° 84-53 susvisée,
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, à savoir la gestion de la mission « Rivières », en particulier le conseil et l'assistance technique en gestion des milieux aquatiques,
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : minimum BAC +2 à +5 avec diplôme spécialisé dans le domaine d'activité, et une expérience souhaitée dans un poste similaire,
 - ✓ Fixe la rémunération, pour le grade de Technicien et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 372 indice majoré minimum 343 et l'indice brut maximum 597 indice majoré maximum 503,
 - ✓ Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATIO1512-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07 /03/2022

Date affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoit CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélié CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydiane JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUDE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélié CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget du Syndicat ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

Missions principales

- Coordination des différents acteurs dans le cadre de la finalisation du PGS MH.
- Animation des comités de pilotage et comité technique du PGS MH
- Finalisation du plan de gestion
- Animation du groupe de travail de priorisation des milieux de la moyenne vallée
- Engagement des diagnostics de milieux humides prioritaires

Autres missions

- Information et sensibilisation à destination des différents acteurs du territoire et du public
- Assistance technique aux collectivités
- Edition de documents de communication et de guides techniques



Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat :

- Décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de Technicien Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois.
- Cet agent assurera des fonctions de Technicien à temps complet à hauteur de 35h hebdomadaires.

Il devra justifier d'expérience professionnelle, BAC+3 à BAC+4.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1, indice brut 372 indice majoré 343 du grade de recrutement.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Président a effectué les formalités de recrutement de l'agent et à signer le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier,
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Gilles PINASSA



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATIO1513-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
Extrait du registre des délibérations
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE

VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07/03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydie JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUDE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Prestation de service en dehors du périmètre du bassin versant.

Article 4 des statuts :

Le SMAMBVO est habilité à titre accessoire, à effectuer des prestations de service dans le domaine relevant de sa compétence Gémapi en dehors de son périmètre. Les dépenses seront à la charge des différents EPCI.

Une convention sera établie à chaque intervention, celle-ci sera facturée 450 €/jour avec un maximum de 40 000 € pour l'année et par EPCI.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, adopte cette proposition :

- Autorise l'inscription au budget 2022
- Autorise le Président à signer les conventions

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann - 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 - Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr



SMAMBVO
Syndicat Mixte d'Aménagement de la
Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 070-200034544-20220315-DELIBERATIO1514-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 07/03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Emmanuel TRIMAILLE-Guillaume BLONDEL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Benoît CHAGUE-Gilles ORY-Anthony NAPPEZ-Aurélie CHANCENOTTE-Michel GANET-Ghislaine VUILLIER-Lydia JOSSERAND-Agnès SCALABRINO-Christian PAGNIER-Florence MOUSSARD-Jean-Pierre COURIOL-Jean-François CERCLEY-Didier MAGNIN-Jean-Jacques NOEL.

Présents Suppléants : Gérard GARNIER-Olivier LEGAIN-

Absents excusés : Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Patrick OUDOT-Stéphane ECARNOT-Jean-Jacques BESSON-Dominique MESNIER-Hugues ANTOINE-Frédéric HENNING-Philippe GIRAUD-

Procurations : Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL) -Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Aurélie CHANCENOTTE)-Jean-Jacques BESSON (donne pouvoir à Ghislaine VUILLIER)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO)-Hugues ANTOINE (donne pouvoir à Florence MOUSSARD)- Frédéric HENNING (donne pouvoir à Jean-Pierre COURIOL).

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 23

Nombre de voix représentées : 29

Objet de la délibération : Gratification stagiaire

Le Président fait part au Comité Syndical qu'un stagiaire étudiant en Master M2 BEE (écologique et éco-ingénierie des zones humides) effectue un stage de 6 mois au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon, à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée hebdomadaire de 35h. Une convention relative à la période pratique en milieu professionnel a été signée entre le SMAMBVO et UFR Sciences d'Angers. Il propose de lui allouer une gratification égale à 3.90 €/ heure brut. Cette gratification sera versée mensuellement.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Décide d'allouer la somme de 3.90 € brut/heure pour une durés hebdomadaire de 35h00, en guise de gratification à partir du 01/03/2022
- Autorise le Président à signer la convention de stage et tout autre document relatif à celle-ci.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann – 70190 BOULOT

Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87 Courriel : accueil.smambvo@riviereognon.fr